

## **Encourager les systèmes de certification de gestion durable des forêts ayant démontré leur efficacité pour la protection de la biodiversité forestière**

CONSIDERANT que les forêts jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et des paysages forestiers, la lutte contre le changement climatique et qu'elles assurent de nombreux autres services écosystémiques et culturels au bénéfice des populations ;

RAPPELANT que la gestion durable des forêts a fait l'objet de nombreux accords internationaux et que la préservation et la gestion durable des forêts contribuent aux Objectifs d'Aichi ainsi qu'aux Objectifs pour le Développement Durable de l'ONU adoptés en 2015 ;

RECONNAISSANT l'importance d'une gouvernance équilibrée de ces systèmes, au sein desquels les acteurs économiques, sociaux et environnementaux doivent avoir un pouvoir de décision équitable ;

CONSIDÉRANT que cette gouvernance doit également refléter un équilibre entre représentants des pays du Nord et pays du Sud ;

CONSTATANT que le développement des systèmes de certification forestière ambitionne de certifier tous types de forêts de production avec des référentiels adaptés aux particularités nationales/régionales ;

REGRETTANT que les superficies forestières certifiées soient encore limitées, particulièrement pour les forêts tropicales, mais reconnaissant que celles-ci fournissent déjà 38% de la production de bois commercialisée dans le monde (FAO, 2018) ;

REGRETTANT le faible niveau d'information démontrant l'impact de la certification sur la conservation de la biodiversité ;

ACCUEILLANT positivement le projet coordonné par l'ISEAL (Analyse des valeurs et impacts de la certification) et ses premières recommandations concernant la nécessité d'améliorer le suivi des résultats de la certification ;

REGRETTANT que les systèmes de certification ne soient pas suffisamment reconnus et valorisés dans l'atteinte des objectifs d'Aichi, notamment l'objectif 7 traitant de la gestion durable des forêts, ainsi que dans les accords internationaux sur la restauration des paysages forestiers tels que le Challenge de Bonn ;

### **Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Marseille France, du 11 au 19 juin 2020 :**

1. APPELLE l'UICN à conduire des études pour suivre et évaluer le bénéfice des certifications de gestion forestière pour la biodiversité ;

2. APPELLE les Etats et acteurs de la gestion forestière à :

- a. Promouvoir et faciliter le développement des certifications bénéfiques pour la biodiversité forestière, notamment au travers des commandes publiques et d'incitations fiscales,

- b. Travailler à la reconnaissance de la valeur ajoutée des forêts certifiées dans la fourniture de services écosystémiques,
- c. Inciter à développer le lien avec les outils de protection de la nature,
- d. Amplifier les efforts de communication sur la réelle valeur ajoutée pour la biodiversité des produits issus de forêts certifiées, et développer des outils pour éclairer le choix des consommateurs ;

3. APPELLE les systèmes de certification forestière à :

- a. Intégrer obligatoirement des objectifs de performance,
- b. Se baser sur des audits réguliers menés par des experts indépendants,
- c. Intégrer toutes les parties prenantes, notamment les ONG environnementales et les organisations de peuples autochtones, dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des référentiels de certification,
- d. Promouvoir des processus de prise de décision équilibrés entre les acteurs économiques, sociaux et environnementaux,
- e. Veiller à une meilleure prise en compte des espèces et habitats menacés et des zones de « wilderness » au sein des unités de gestion certifiées (sur le modèle des Hautes Valeurs de Conservation).